



**FORMATION
UNIVERSITAIRE**
MANAGEMENT ET
LEADERSHIP

LICENCE/BACHELOR GESTION, PARCOURS MANAGEMENT DES ACTIVITÉS HÔTELIÈRES



**LUXEMBOURG LIFELONG
LEARNING CENTRE**
LA FORMATION CONTINUE DE LA CHAMBRE DES SALARIÉS



**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**

IAE METZ
School of
Management



LICENCE/BACHELOR GESTION, PARCOURS MANAGEMENT DES ACTIVITÉS HÔTELIÈRES

La licence/bachelor de Gestion, parcours Management des Activités Hôtelières vise à former des managers d'unités hôtelières et de restauration, de chaînes et de structures indépendantes par l'acquisition de compétences en management, en techniques et en pratiques hôtelières.

Cette licence/bachelor est inscrite de droit en tant que diplôme d'État au Répertoire National de la Certification Professionnelle (Code RNCP 35924). Elle est homologuée de niveau 6 et constitue donc un diplôme de niveau bac+3 tel que prévu dans le cadre du système de Bologne.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les deux objectifs majeurs de cette licence/bachelor sont d'acquérir une double compétence de manager et de gestionnaire. Cette formation permettra aux étudiants issus des écoles hôtelières de renforcer ces deux atouts et à ceux issus des autres filières de découvrir les connaissances techniques et pratiques hôtelières. La mixité des parcours préalables permettra un enrichissement mutuel des étudiants lors des nombreux travaux en groupe à réaliser.

PUBLIC CIBLE

La licence/bachelor de Gestion, parcours Management des Activités Hôtelières est accessible aux lauréats du BTS Hospitality Management ou d'une formation équivalente de 120 ECTS dans un domaine comparable. Elle est également accessible par la validation des acquis professionnels (VAP) aux salariés et autres professionnels du domaine de l'hospitalité, ne disposant pas nécessairement de 120 ECTS, mais d'une expérience professionnelle significative dans le domaine.

ENSEIGNANTS ET ENSEIGNEMENT

Les cours ont lieu les lundis et les mardis toute la journée. Les enseignements sont résolument tournés, d'une part vers l'acquisition des théories de gestion et du management et, d'autre part, vers l'efficacité et la pertinence professionnelle. Les cours sont animés par une équipe mixte, composée d'enseignants et de professionnels de la restauration et de l'hôtellerie. Un travail sur un projet tutoré est prévu tout au long de l'année. Le stage, ou l'expérience professionnelle pour les salariés, permet de vérifier l'acquisition de réponses adaptées aux exigences des clients.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Accès sur dossier pour les titulaires d'un bac +2 (120 ECTS), de préférence dans les domaines suivants : hôtellerie, tourisme, événementiel, commerce international, langue anglaise, vente, distribution, gestion, ...
- Pour les salariés et demandeurs d'emploi non titulaires d'un bac +2 : pouvoir justifier d'une expérience professionnelle significative dans un de ces domaines (validation des acquis professionnels) et avoir un niveau d'anglais opérationnel.

Une bonne connaissance des langues française et anglaise est indispensable pour suivre les cours de cette licence.

CERTIFICATION

La formation est sanctionnée par le diplôme « Licence/Bachelor Gestion, parcours Management des Activités Hôtelières », de l'Université de Lorraine, sans mention du lieu de formation.

EN UN COUP D'ŒIL

Durée de la formation : **507 heures réparties sur 2 années**

Organisation des cours : **Formation continue en horaire aménagé, en conciliation avec des activités professionnelles et personnelles (lundi et mardi toute la journée)**

Lieux de formation : **LLLC, EHTL à Diekirch et en ligne**

Début de la formation : **automne 2022**

Inscription et conditions générales : **www.LLLC.lu, rubrique : Formations universitaires**

Droits d'inscription : **4 500 € (Le participant et son employeur peuvent profiter d'aides financières, le cas échéant.)**



PROGRAMME*

1 ^{re} ANNÉE – 30 ECTS	Heures
UE501 : TECHNIQUES ET MÉTHODES APPLIQUÉES À L'HÔTELLERIE	
Ingénierie culinaire hôtelière (en anglais)	20
Démarche qualité	20
Projet étudiant	
UE502 : LANGUES ET MANAGEMENT	
Anglais du tourisme (en anglais)	20
Anglais des affaires (en anglais)	20
UE503 : ANALYSE ET PILOTAGE	
Environnement économique de l'entreprise à Luxembourg	9
Comptabilité de gestion dans le secteur « hospitality »	24
Management d'équipe et de projet (en anglais)	21
UE505 : SERVICE AU CLIENT	
Accueil et réception (en anglais)	21
Tourisme (en anglais)	10
Les fondements du service au client (en anglais)	10
UE506 : GÉNIE CULINAIRE ET ART DE TABLE	
Génie culinaire	24
Art de table	24
UE504 : DROIT ET MANAGEMENT	
Droit individuel du travail luxembourgeois	21
Introduction à la fiscalité luxembourgeoise	21

2 ^e ANNÉE – 30 ECTS	Heures
UE601: MANAGEMENT ET STRATÉGIE HÔTELIÈRE	
Management stratégique et organisationnel (en anglais)	21
Entrepreneuriat et management de projets (en anglais)	21
UE602 : LANGUES ET MANAGEMENT	
Anglais du tourisme (en anglais)	20
Management interculturel (en anglais)	15
Anglais des affaires (en anglais)	20
UE603 : GESTION HÔTELIÈRE APPROFONDIE	
Marketing hôtelier (en anglais)	20
Organisation des événements en HORECA	20
UE604 : OUTILS DU MANAGEMENT COMMERCIAL	
Gestion commerciale (en anglais)	21
Diagnostic marketing (en anglais)	21
Négociation et action commerciale (en anglais)	21
UE605 : LES OUTILS DU MARKETING HÔTELIER	
Communication marketing	21
Marketing digital	21
UE606 : PROFESSIONNALISATION	
Stages / mémoires	
Projet étudiant	

TOTAL : 507 HEURES (stage et projet étudiant non inclus)

* programme et horaires non-contractuels, susceptibles de modifications.

PLUS D'INFORMATIONS :
www.LLLE.lu
 Formations universitaires

LES PARTENAIRES



L'Université de Lorraine promeut la mutualisation des savoirs. Des sciences fondamentales aux sciences humaines, elle crée des éco-systèmes transdisciplinaires au service de l'innovation. L'Université de Lorraine se veut être actrice du développement économique et social du territoire puisque le campus mène une politique scientifique coordonnée à l'échelle régionale et favorise l'accès du plus grand nombre à l'enseignement supérieur en offrant une couverture complète des domaines de la connaissance : sciences, santé, technologies, sciences de l'ingénieur, sciences humaines et sociales, droit, économie, gestion, arts, lettres et langues ; et des passerelles toujours plus nombreuses entre établissements et entre disciplines. Au cœur de l'Europe, l'Université de Lorraine s'appuie sur un réseau d'universités partenaires dans la Grande Région et dans le monde, en fondant son rayonnement international sur la mobilité de ses équipes et ses étudiants.



L'IAE Metz School of Management est depuis 30 ans une École Universitaire de Management, membre du réseau IAE France qui fédère aujourd'hui 36 IAE, 4 000 étudiants, 500 000 diplômés sur tout le territoire national. L'IAE Metz est une composante de l'Université de Lorraine.

Créé en 1988, l'IAE Metz propose des formations en adéquation avec les réalités du marché, allant de la licence 3 au master 2, dans les domaines de la Gestion, des Ressources Humaines, du Digital, de l'Immobilier, des Finances... Ancré dans le tissu socio-économique de la Grande Région et ouvert à l'international, l'IAE Metz fait de la réussite étudiante sa priorité et est connecté à l'entreprise par l'intermédiaire des stages obligatoires, de ses intervenants professionnels, des partenariats et des programmes de recherche menés par les équipes académiques.



L'École d'Hôtellerie et de Tourisme du Luxembourg est la seule école publique au Luxembourg qui dispense des formations dans les secteurs de l'hôtellerie, de la gastronomie et du tourisme.

Le leitmotiv « Striving for Excellence » guide le développement de l'école qui vise à transmettre aux jeunes apprenants des compétences professionnelles et académiques dans les différents métiers et formations. Le sens de l'hospitalité est au centre des compétences sociales à acquérir.

La petite taille de l'EHTL permet une prise en charge personnalisée de l'apprenant. Les liens privilégiés avec les enseignants et les moments de convivialité contribuent au développement d'une communauté scolaire soudée.

L'EHTL vise à mettre en œuvre une pédagogie en ligne avec les besoins réels du marché professionnel. Au terme de leur parcours de formation, les diplômés maîtrisent l'ensemble des connaissances et aptitudes nécessaires à une carrière professionnelle épanouie.



CHAMBRE DES SALARIÉS
LUXEMBOURG

LA CSL : UNE STRUCTURE INDISPENSABLE POUR DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES SALARIÉS

La Chambre des salariés (CSL), créée suite à l'introduction du statut unique, compte quelque 550 000 ressortissants. Elle joue un rôle de consultation et de réflexion dans la procédure législative du pays. Son avis est requis sur tous les projets de loi touchant ses ressortissants avant le vote définitif par la Chambre des députés.

Elle élabore des publications sur des dispositions légales en matière de droit du travail, de droit de la sécurité sociale, elle publie des prises de position et des avis sur des sujets économiques et sociaux et organise des conférences publiques en relation avec le monde du travail.

La formation continue pour adultes est une activité principale de la CSL. Le Luxembourg Lifelong Learning Centre (LLLC), son centre de formation, offre un grand panel de cours du soir, de séminaires, de formations universitaires, de formations spécialisées et de certifications professionnelles.

Les formations proposées par le LLLC se déroulent dans le bâtiment de la CSL à Bonnevoie situé à proximité directe de la gare de Luxembourg et facilement accessible via les transports publics.



LUXEMBOURG LIFELONG
LEARNING CENTRE
LA FORMATION CONTINUE DE LA CHAMBRE DES SALARIÉS

SON OFFRE DE FORMATION

- 282 Cours du soir
- 278 Séminaires
- Diplôme d'Accès aux Études Universitaires - Option Littéraire (DAEU-A)
- Master Management et Administration des Entreprises
- Master Marketing et Communication (MC2)
- Master Banque, Finance, Assurance, parcours Fonds et Gestion Privée
- Master Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel
- Master Financial Analysis and Strategy (English)
- Master Gestion des Ressources Humaines et Relations du Travail
- Master Management des Organisations du Secteur Sanitaire et Social
- Master Technopreneurship (English)
- Licence de Gestion
- Licence Gestion, parcours Management et Activités Hôtelières **NEW**
- Licence Métiers de la Gestion et de la Comptabilité, parcours Contrôle de gestion / parcours Révision comptable
- Bachelor Assistant Social **NEW**
- Bachelor in Applied Information Technology (English)
- Diplôme Universitaire (DU) Sophrologie
- Diplôme Universitaire (DU) Yoga
- Diplôme Gestion de Patrimoine
- Diplôme Risk Management
- Certificat Contrôle Interne / Certified Internal Control Specialist (CICS)
- Formation Commerce Électronique (E-Commerce)
- Cours d'initiation à la langue luxembourgeoise A1.1 et A1.2
- Formations pour seniors

CERTIFICATIONS

- ICDL - World's Leading Computer Skills Certification (English, Français, Deutsch)
- Pearson VUE - IT certification and professional licensing (English)
- Kryterion (English)
- ACI - The Financial Markets Association (English) The Frankfurt School of Finance and Management



LUXEMBOURG LIFELONG
LEARNING CENTRE
LA FORMATION CONTINUE DE LA CHAMBRE DES SALARIÉS

2-4, rue Pierre Hentges
L-1726 Luxembourg
B.P. 1263
L-1012 Luxembourg
T +352 27 494 600
F +352 27 494 650
formation@LLLC.lu
www.LLLC.lu



LICENCE/BACHELOR GESTION, PARCOURS MANAGEMENT DES ACTIVITÉS HÔTELIÈRES

Fiche de préinscription : Session automne 2022

Délai de préinscription : 10 août 2022

Titre : ☐ Madame ☐ Monsieur

Prénom(s) :

Nom de famille (nom à la naissance) : Nom marital (si applicable) :

Date de naissance : Lieu de naissance : Pays de naissance :

Nationalité : Pays de résidence :

Niveau scolaire

☐ Enseignement secondaire classique ou général

☐ Enseignement post-secondaire non-tertiaire (Brevet de maîtrise)

☐ Enseignement post-secondaire supérieur de type court (BTS)

☐ Licence/Bachelor

☐ Master

☐ Doctorat

Adresse pour mes courriers/courriels :

☐ Adresse privée

Nom et prénom :

N° et rue :

Code postal :

Pays et localité :

Pays :

Tél. (fixe ou GSM) : +

Email :

☐ Adresse bureau

Société :

Nom et prénom :

N° et rue :

Code postal :

Pays et localité :

Pays :

Tél. (fixe ou GSM) : +

Email :

Je souhaite recevoir mes courriers :

☐ par courriel uniquement

Adresse de facturation :

☐ Adresse privée

☐ Adresse bureau

En remplissant la présente fiche, j'autorise le LLLC à traiter les présentes données nominatives par voie informatique. Le LLLC m'informe que sur demande, je peux obtenir sans frais, à des intervalles raisonnables et sans délais excessifs, l'accès aux données me concernant. Je déclare par la présente accepter expressément les conditions générales de participation qui se trouvent au verso et dont j'atteste avoir pris connaissance.

Le coût de la formation s'élève à 4 500 euros (non-contractuel) et est à payer dès réception de la facture adressée par le LLLC. Paiement par virement bancaire uniquement. Les chèques ne sont pas acceptés.

Le dossier d'inscription vous sera envoyé sous peu et après traitement du présent formulaire.

Conditions générales lues et acceptées,

Date

Signature

À renvoyer au LLLC :
B.P. 1263 • L-1012 Luxembourg

T +352 27 494 600

F +352 27 494 650

formation@LLLC.lu

www.LLLC.lu

CONDITIONS GÉNÉRALES

Article 1 – Inscription

Le candidat doit se préinscrire, en vue de recevoir un dossier de candidature, à compléter et à renvoyer.

La préinscription se fait sur version papier ou en ligne sous la formation visée.

Pour s'inscrire via le site internet, il faut créer un compte utilisateur auprès du LLLC. La création d'un compte utilisateur oblige le candidat à prendre connaissance des présentes conditions générales et vaut donc acceptation desdites conditions générales.

Le dossier de candidature est à renvoyer, avant la date indiquée, accompagné de toutes les pièces requises à cette adresse :

Chambre des salariés (CSL)
B.P. 1263 | L-1012 Luxembourg
ou par courriel : formation@LLLC.lu

Article 2 – Prérequis/Diplôme(s) requis

Le candidat doit avoir les prérequis académiques (niveau de diplôme universitaire) ainsi que l'expérience professionnelle dans le(s) domaine(s) tels que requis par l'Université émettrice du diplôme.

À défaut, une expérience professionnelle significative dans le domaine visé peut faire l'objet d'une validation des acquis de l'expérience (VAE et/ou VAP). La VAE et/ou VAP est mise en œuvre dans cette formation selon les dispositions réglementaires de l'Université émettrice du diplôme.

Pour plus de détails, le descriptif des formations universitaires visées est disponible sur www.LLLC.lu rubrique « Formations universitaires ».

Article 3 – Admission à la formation

Une commission constituée par les institutions organisatrices décidera de l'admission du candidat à la formation. La commission est souveraine dans ses décisions et se réserve le droit de ne pas donner suite à une candidature.

Si le dossier est retenu lors de la phase de présélection, le candidat est convoqué à un entretien de motivation devant la commission.

Si la commission mentionnée ci-dessus estime que le nombre maximal de candidats est atteint, elle a le droit de refuser des candidats supplémentaires.

Le candidat reçoit un courrier électronique l'informant de son admission ou de son refus.

En cas d'admission, une facture lui est également envoyée par courrier électronique.

L'admission à la formation n'est effective qu'après réception du paiement des frais d'inscription par le Luxembourg Lifelong Learning Centre (LLLC) de la Chambre des salariés.

Article 4 – Conditions de paiement

Le prix de la formation peut faire l'objet d'une modification.

Le candidat est tenu d'effectuer le paiement des droits d'inscription selon les instructions figurant sur la facture.

À défaut de paiement, le candidat ne peut pas participer aux cours, examens et soutenances de mémoire. Il ne pourra se voir délivrer aucune attestation de participation ni aucune communication ni aucun résultat en lien avec cette formation. La Chambre des salariés engagera les poursuites judiciaires nécessaires au recouvrement des droits d'inscription, notamment par voie de saisie sur salaire et moyennant des dommages et intérêts.

Article 5 – Annulation de la formation par le LLLC

Le LLLC se réserve le droit d'annuler la formation, notamment lorsque le nombre requis de candidats n'est pas atteint, de force majeure, d'indisponibilité du formateur et autres.

En fonction de l'évolution de l'épidémie de Covid-19, la CSL se réserve le droit d'annuler, de reporter et de modifier le programme et l'organisation de ses formations, ce à tout moment.

En cas d'annulation, les frais d'inscription versés sont remboursés au candidat, qui est prévenu endéans les meilleurs délais.

Article 6 – Abandon de la formation par le candidat

Un abandon de la formation par le candidat doit être signalé par écrit au secrétariat du LLLC dans les meilleurs délais.

À compter de votre demande d'inscription, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours pour annuler votre inscription sans frais.

En outre, passé ce délai, le LLLC se réserve le droit de facturer à titre de frais d'annulation :

- Abandon plus de 7 jours ouvrables avant le début des cours : remboursement intégral.

- Abandon moins de 7 jours ouvrables avant le début des cours : remboursement de 90%.
- Abandon après le début des cours : la totalité des droits d'inscription est à payer à la CSL.

Dans le cas d'une inscription dans les 14 jours précédant le début des cours, vous donnez votre accord à ce que les cours commencent avant l'expiration de votre délai de rétractation de 14 jours. Mais dans ce cas, si vous utilisez votre droit de rétractation, vous avez seulement droit à un remboursement intégral en cas de rétractation avant le début des cours. Une fois le cours commencé, le remboursement sera proportionnel à la partie de cours non suivie.

Dans certains cas exceptionnels (maladie grave, accident du candidat...), le LLLC peut procéder à un remboursement. Les décisions prises en la matière par le LLLC sont sans appel et sans motivation.

Article 7 – Intervenants et contenu

Le contenu des unités d'enseignement, une éventuelle liste des intervenants, ainsi que le programme figurant dans la brochure ou sur le site internet sont susceptibles de modifications jusqu'au début des cours.

Article 8 – Calendrier et lieux de la formation

La formation a lieu au Luxembourg.

Les dates et lieux, ainsi que les modalités de la formation seront communiqués par le LLLC une fois le paiement des droits d'inscription reçu.

Article 9 – Équipement technique

La Chambre des salariés ne peut pas être tenue responsable ou coresponsable d'un défaut quel qu'il soit, se produisant dans un établissement dont elle n'est pas propriétaire (p.ex. matériel informatique).

Article 10 – Présence à la formation

La présence aux cours est obligatoire. Elle est documentée par la signature de fiches de présence distribuées par l'intervenant lors des cours ou par des fiches de présence digitales.

Article 11 – Support de cours

Les supports de cours sont soumis à des droits d'auteur et sont réservés à l'usage exclusif des participants aux cours ou examens. Il est interdit de les reproduire et de les communiquer au public, même partiellement.

Article 12 – Notifications de communications en cours de formation

Le candidat reçoit une communication par courrier électronique des informations notifiées par le LLLC au cours de la formation.

Article 13 – Certification

Pour l'obtention du diplôme, émis par l'Université responsable du programme pédagogique, le participant doit avoir suivi et validé tous les modules.

Il doit avoir présenté avec succès un projet de fin d'études (Licence/Bachelor) ou un mémoire (Master).

Article 14 – Règlement des examens

Les épreuves d'admission au diplôme sont réglées par le règlement des examens de l'Université émettrice du diplôme.

Article 15 – Copies d'examen ou de mémoires

Les copies d'examen et de mémoires sont conservées soit par le LLLC, soit par l'Université émettrice du diplôme selon leur accord.

Le LLLC conserve les copies d'examen et de mémoires pendant 3 ans. L'Université émettrice du diplôme les conserve pendant 2 ans.

Article 16 – Protection des données personnelles

Le candidat est invité à prendre connaissance de ses droits en matière de protection de ses données personnelles ICI.

Article 17 – Droit à l'image

En acceptant les présentes conditions générales, le candidat donne son autorisation à ce que des photos l'identifiant personnellement (notamment lors de la remise des diplômes) soient publiées sur les sites internet de la CSL et notamment sur celui du LLLC, sur les réseaux sociaux utilisés par la CSL, aussi que dans diverses publications de la CSL.

